



Communiqué de presse du 04 novembre 2010

Armes à feu : La victoire du bon sens à la Commission des lois de l'Assemblée nationale !

Le Comité Guillaume Tell qui représente les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu tient à saluer le remarquable travail des parlementaires de la Commission des lois. Les députés viennent d'amender avec pragmatisme la proposition de loi déposée par Jean-Luc Warsmann, Claude Bodin et Bruno Le Roux, visant à mettre en place un contrôle des armes à feu moderne, simplifié et préventif.

Les chasseurs, les tireurs sportifs et les collectionneurs étaient légitimement inquiets à l'idée de cette réforme sur les armes. Il faut reconnaître que les réformes précédentes s'étaient toutes traduites par des contraintes supplémentaires pour les seuls détenteurs légaux d'armes à feu. A chaque fois, les pouvoirs publics avaient oublié que la priorité devait être de renforcer la lutte contre les trafiquants et les délinquants qui utilisent des armes à feu.

Le Comité Guillaume Tell a apprécié que les députés osent toucher au « tabou des armes » sans céder à la démagogie et sans se tromper de cible.

Depuis notre création il y a 10 ans, nous n'avons de cesse de plaider pour que « nos responsables politiques s'occupent en priorité des armes de guerre dans les banlieues plutôt que des armes de chasse dans les campagnes ».

Hier, à l'occasion du vote en Commission, les deux mesures « gadgets », que sont la carte grise des armes et le délai de refroidissement, très critiquées par les chasseurs et les tireurs sportifs pour leur inefficacité, ont été supprimées. Nous le devons à l'action du député des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, du rapporteur Claude Bodin, du président de la Commission des lois Jean-Luc Warsmann et du député Bruno Le Roux.

Cette proposition de loi va clarifier la législation sur les armes en instaurant 4 catégories au lieu de 8. Elle va rendre obligatoire l'enregistrement des fusils de chasse nouvellement achetés avec une procédure simplifiée. Pour les collectionneurs, les avancées sont très significatives à la fois sur les dates (1900) et sur le futur statut du collectionneur. Parallèlement, le volet pénal est centré sur l'aggravation des peines pour lutter contre la délinquance armée et le trafic d'armes. La priorité est donnée à toutes les mesures permettant d'écartier un individu dangereux de la détention d'armes.

Le Comité Guillaume Tell va continuer sa campagne d'information auprès des parlementaires afin que cette proposition de loi soit votée par le plus grand nombre, à gauche comme à droite, à la fin du mois en séance publique

Cette proposition de loi vient au moment opportun dans le cadre d'une réforme plus globale conduite par le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, sur l'ensemble de la réglementation sur les armes. Pour la première fois depuis 20 ans, on ose remettre à plat une réglementation devenue très complexe. Depuis Janvier 2010, la concertation est permanente entre le Comité Guillaume Tell et le ministère de l'Intérieur et devrait aboutir très prochainement à un accord.

Le Comité Guillaume Tell rassemble la Fédération Française de Tir, la Fédération Nationale des Chasseurs, la Fédération Française de Ball-trap, l'ANTAC, la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif.

Thierry Coste

Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell

Tél. : 06 80 87 77 05

E-mail : thierry.coste@accesyst.com

Note d'alerte du Comité Guillaume Tell du 4 novembre 2010

Destinataires : Les présidents des ligues et des clubs de la FFTir

Objet : Le vote de la Proposition de loi Armes en Commission des lois de l'Assemblée nationale.

PPL Armes : Une nouvelle victoire du Comité Guillaume Tell... à l'unanimité !

Diffusion restreinte

La Commission des lois vient d'adopter à l'unanimité la Proposition de loi déposée par Mrs Jean-Luc Warsmann, Claude Bodin et Bruno Le Roux, après un débat assez complet et le vote de nombreux amendements. Le compte rendu de la Commission sera disponible sous 36 heures environ. Près de 70 amendements ont été déposés. La grande majorité des amendements provient du rapporteur Claude Bodin qui a rectifié le tir sur le volet pénal et a supprimé les articles que nous dénoncions comme gadgets. D'autres

amendements ont été déposés par Eric Ciotti, député des Alpes -Maritime, après discussion avec le Comité. Ils ont permis de faire avancer nos principales revendications vis-à-vis du rapporteur et du président de la Commission.

1) Une première synthèse « à chaud »

Nous avons obtenu gain de cause sur tous les points stratégiques, et les lignes bougent sur les autres points, de la façon suivante :

- **Les articles 4, sur la carte grise des armes, et 6, sur le délai de refroidissement, ont été supprimés, à la fois grâce aux amendements d'Eric Ciotti et à ceux du rapporteur Claude Bodin. Il est rare que le rapporteur d'une PPL, rédacteur du texte, fasse des amendements de suppression de ses propres articles. C'est le cas pour les articles 4, 6 et 7.**
- **Les amendements destinés à clarifier la catégorie D concernant les fusils de chasse soumis à un simple enregistrement et présentés par Eric Ciotti, ont fait l'objet d'amendements quasi identiques du rapporteur et ont été adoptés.**
- **Les amendements que nous souhaitions pour limiter l'impact du volet pénal pour les chasseurs et tireurs sportifs ayant commis une simple erreur, ont fait l'objet d'un vrai débat. Le rapporteur a fait voter des amendements, inspirés de ceux d'Eric Ciotti, pour exclure les violences involontaires du champ d'application de la loi. Toutefois, le président de la Commission Jean-Luc Warsmann a demandé que les négociations se poursuivent avec nous sur ce point avant la séance publique.**

- **L'amendement visant à supprimer toute référence au calibre a provoqué une discussion contradictoire et n'est pas allé à son terme. Suite aux échanges au sein de la Commission, il est impératif de conduire une nouvelle réflexion avec le ministère de l'Intérieur et les parlementaires concernés pour que soit déposé, si nécessaire, un nouvel amendement en séance publique.**

La première conclusion est que le Comité Guillaume Tell a fait un sans-faute dans sa stratégie de soutien à la PPL alors que la carte grise des armes et le délai de refroidissement nous dérangeaient encore. Nous aurions pu afficher notre opposition à ce texte comme tous ceux qui n'ont rien compris à ce qu'était une stratégie efficace. En adoptant cette stratégie « à risque », nous avons obtenu de très nombreux soutiens qui ont facilité la suppression des articles dérangeants, la modification des articles ambigus et l'ouverture de nouvelles négociations tripartites avant la séance publique.

Nous devons aussi souligner que l'excellente collaboration avec le Cabinet du ministre de l'Intérieur n'est pas étrangère aux résultats que nous venons d'obtenir, car nous avons travaillé en parfait accord.

De plus, notre stratégie a aussi conduit à favoriser l'adoption de ce texte à l'unanimité gauche-droite. Ce vote a une valeur symbolique comme l'a été la modification de la directive européenne sur les armes à feu votée par la gauche et la droite (500 contre 14) au niveau européen. Cela devrait être un gage de pérennité pour cette réforme législative et pour la réforme réglementaire qui va suivre.

Maintenant, nous devons transformer l'essai lors du débat en séance publique. Même s'il faut rester très vigilant, nous devons reconnaître que c'est plutôt bien parti. Pour cela nous avons concentré nos actions sur la Commission des lois afin d'agir le plus en amont possible sur les articles comme la carte grise, le délai de refroidissement et le volet pénal. Notre objectif était de faire disparaître les principaux sujets qui fâchent avant d'arriver en séance publique compte tenu de la nouvelle procédure parlementaire issue de la réforme constitutionnelle. Grâce au nouveau règlement de l'Assemblée, c'est le texte voté par la Commission qui sera discuté en lieu et place de la PPL initiale.

2) Les étapes suivantes

Il est probable que la PPL soit inscrite en débat à l'Assemblée le 30 novembre 2010 (sous réserve). Cela signifie un dépôt des amendements vers le 26 novembre 2010.

Nous allons demander au Cabinet du ministre un rendez-vous pour confronter nos analyses, notamment sur le volet pénal et le problème du calibre.

Ensuite, nous programmerons des rendez-vous avec les parlementaires les plus actifs dans ce dossier à savoir Jean-Luc Warsmann, président de la Commission des lois, Claude Bodin, Eric Ciotti et Bruno Le Roux.

Entre temps, nous aurons remercié tous nos relais d'opinion et informé tous les parlementaires des avancées de ce texte, histoire de maintenir la vigilance avant le débat en séance publique.

3) Quelques commentaires sarcastiques sur certains de nos partenaires

- **Sur les sites Internet, une polémique particulièrement inutile et risible**, enfle à propos de la phrase de Claude Bodin inscrite au dernier paragraphe de l'exposé des motifs de la proposition de loi. Le rapporteur de la PPL se sent obligé d'écrire, ou pense sincèrement, que « l'acquisition et la détention d'une arme à feu ne constituent pas un droit, mais un privilège qui porte certaines responsabilités ».

Bien sûr, nous avons expliqué à Claude Bodin que sa phrase était hors sujet et qu'il serait judicieux qu'il ne fasse plus référence aux pseudo-privilèges lors de ses interventions dans l'Hémicycle. Toutefois, ce qui est dramatique, c'est que des réseaux issus de nos rangs se mobilisent pour une phrase dans un exposé des motifs d'une proposition de loi. Un tel texte n'a aucune valeur et sera oublié dès lors que le texte sera voté.

- **Un texte baptisé avec prétention « proposition de loi citoyenne » circule depuis quelques jours** grâce à certaines organisations marginales qui n'arrivent toujours pas à comprendre comment s'organise une stratégie d'influence au Parlement. Ce texte va connaître le même sort que la PPL du député Franck Marlin, qui n'avait fait l'objet d'aucune concertation. A chaque fois, ces textes sortent de la cogitation d'un groupuscule dont la seule obsession est de ne jamais consulter personne. Le pire pour ce dernier texte, est qu'ils n'ont même pas trouvé un parlementaire pour la déposer.

Thierry Coste

Secrétaire général du Comité Guillaume Tell

Tél. : 06 80 87 77 05 / E-mail : thierry.coste@accesyst.com